



Répartition des dotations annuelles 2018 et 2019 du CNES

L'an deux mille dix neuf, le vingt neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de Sinnamary étant assemblé en session ordinaire s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après une convocation légale sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude MADELEINE, Maire,
Mme Annick ARON-LEVEILLE, 1^{ère} Adjointe au Maire
M. René-Serge HORTH, 2^{ème} Adjoint au Maire,
M. Patrick COSSET, 3^{ème} Adjoint au Maire,
Mme Myriam MARIN, 4^{ème} Adjointe au Maire,
Mme Cathia ATTICA, 6^{ème} Adjoint au Maire,
Mme Claudine CAILLOT, Conseillère Municipale,
M. Fabien CLET, Conseiller Municipal,
Mme Brigitte HORTH, Conseillère Municipale,
M. Jean-Marie DECOLLAS, Conseiller Municipal,
M. Pierre HO-WEN-SZE, Conseiller municipal,
Mme Maéva CHAMPESTING, Conseillère municipale,

ETAIENT ABSENTS :

M. Jean-Claude HORTH, 5^{ème} Adjoint au Maire.
Mme France CLET-COURAT, Conseillère Municipale,
Mme Odile ANTOINETTE, Conseillère Municipale,
M. Jean-Marie TORVIC, Conseiller Municipal,
M. Ludovic LETARD, Conseiller Municipal,
Mme Marie-Noëlle ZULEMIE, Conseillère Municipale,
Mme Emeline JEREMIE, Conseillère Municipale,
Mme Emilie VENTURA-CLET, Conseillère Municipale,
M. Sylvio BOCAGE, Conseiller Municipal,
M. Andrey ANDRE, Conseiller Municipal,
Mme Fidélia BOCAGE, Conseillère Municipale

PROCURATIONS :

M. Jean-Claude HORTH donne pouvoir à M. Patrick COSSET - Mme Odile ANTOINETTE à Mme Myriam MARIN pour voter en leur nom, comme le prévoit l'article L2121-20 du Code des Collectivités Territoriales.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont pu valablement délibérer.

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Annick ARON-LEVEILLE, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

<u>DATE DE CONVOCATION</u>	
Vendredi 22 Mars 2019	
<u>DATE DE REUNION</u>	
Vendredi 29 Mars 2019	
<u>NOMBRE DE MEMBRES :</u>	
En exercice :	23
Présents :	12
Absents :	11
Quorum :	12
Procurations :	02
Votants :	14

Le Maire

Jean-Claude MADELEINE



~ ~ ~ ~ ~

Accusé de réception en préfecture
973-219733128-20190408-2019-
637FIN-DE
Date de réception préfecture :

Répartition des dotations annuelles 2018 et 2019 du CNES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le nouveau règlement d'emploi des fonds du CNES et l'avenant à la convention,

Vu le courrier du CNES du 10 janvier 2019,

Vu la circulaire préfectorale en date du 06 février 2019,

Considérant les obligations et formalismes supplémentaires découlant des nouvelles orientations du CNES en Guyane,

Sur rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

ARTICLE 1 : DE DONNER ACTE au Maire de son rapport n° 2019-1T/1R-18/FIN

ARTICLE 2 : D'APPROUVER la répartition de la dotation 2018 du CNES comme suit :

A. Part « Education- Vie Associative »

N°	Dénomination	Type de subvention	Objet	Montant Cnes	Montant commune	Total
1	Peupl'en harmonie	aide financière	Journée d'information et d'atelier	900	600	1 500
2	Association pour la découverte scientifique de Petit-Saut	aide financière	Création d'un maison de la découverte	1500	500	2 000
3	Dialyz team	annuelle	Saison sportive	2000	1500	3 500
4	Corossony avenir	aide financière	Mémorial Eugène COUMBA	500	500	1000
5	Les Papillonites	annuelle	Saison sportive	7000	4000	11000
6	Maman Dilo	aide financière	Ram'Dilo 2018 et découverte canoe-kayak	2500	2500	5000
7	Petanque club	aide financière	Championnat/mémorial des défunts/animation grand public	1500	1500	3000
8	Saint-Elie	annuelle	Saison sportive	7500	7500	15000
9	Okinawaté	annuelle	Saison sportive	1000	1000	2000
10	SEPANGUY	annuelle	Education à l'environnement	2500	2500	5000
11	Tennis club de Sinnamary	annuelle	Création d'une école de tennis et organisation de 3 tournois	2500	2500	5000
12	Comité des fêtes Sinnamary	annuelle	Saison culturelle	25 000	20000	45000
13	Tcho Yanm production	aide financière	Création théâtrale à Sinnamary	500	500	1000
14	Vélo club de Sinnamary	annuelle	Saison sportive	15000	15000	30000
15	GUYACLICK	annuelle	Education au numérique	11000	11000	22000
16	US Sinnamary	annuelle	Saison sportive	30 000	30 000	60 000

Accusé de réception en préfecture
973-219733128-20190408-2019-0637-FIN-DE
Date de réception préfecture :

17	COSACSY	annuelle	Action sociale en faveur du personnel	0	35000	35000
18	ORA	annuelle	Mesures de la qualité de l'air	0	1 000	1 000
19	Les Immortels	aide financière	Accueil et échanges avec un groupe folklorique de l'hexagone	2000	2000	4000
20	AFSEP	aide financière	Information sur la sclérose en plaques	100	100	200
21	ADER	aide financière	Organisation d'un évènement "parlons-en encore"	250	250	500
	TOTAL			113 250	1350	2480

B. Part « projets de développement du territoire »

N° de projet	1/2018	2/2018	3/2018	TOTAL
Intitulé	Réhabilitation des maisons des personnes âgées	Fête communale 2018	Réfection des pistes communales – soutien au développement agricole	
Coût d'objectif	150 000	150 000	62 465	362 465
Montant commune	50 000	100 000	25 715	175 715
Montant CNES	100 000	50 000	36 750	186 750
Autres cofinancements	0	Sponsors	0	0

A (113 250€) + B (186 750€) = 300 000€

ARTICLE 3 : D'APPROUVER la répartition de la dotation annuelle 2019 comme suit :

A. Part « Education- Vie Associative »

N°	Dénomination	Type de subvention	Objet	Part CNES	Part commune	Total
1	Antipodes	Aide financière	Formation d'animateur artistique option danse	500	500	1000
2	Guyane's creative style	Aide financière	Cours de couture + défilé de mode	250	250	500
3	Rasinn'anim	Aide financière	Création de clubs de jeux, de lecture....	1500	1000	2500
4	Andan savan'an	Aide financière	Organisation d'une journée des souvenirs	1000	1000	2000
5	Les papillonites	Annuelle	Enseignement et développement de la natation	7000	3000	10000
6	Maman Dilo	Annuelle	Ram Dilo 2019 et enseignement canoë-kayak	5000	2000	7000
7	US Petanque Club	Annuelle	Championnat/Mémorial des défunts/animation	2000	1000	3000
8	AS Saint-Elie	Annuelle	Championnat/Rassemblement	10000	5000	15000
9	Okinawaté	Annuelle	Enseignement du karaté	1000	1000	2000
10	Sepanguy	Annuelle	Valorisation scientifique et animation des marais de Yiyi	3000	2000	5000
11	Tennis club de Sinnamary	Annuelle	Tournoi/animation avec les écoles	2500	1000	3500
12	Comité des fêtes de	Annuelle	Animations de la commune			

Accusé de réception en préfecture
2019062197331266201904082019-637FIN-DE
Date de réception préfecture :

	Sinnamary					
13	Vélo club de Sinnamary	Annuelle	Championnat et saison sportive	15750	9250	25000
14	Guyaclick	Annuelle	Gestion du cyber espace et développement du numérique	10000	8000	18000
15	US Sinnamary	Annuelle	Saison sportive et championnat	35000	30000	65000
16	COSACSY	Annuelle	Oeuvres sociales	10000	15000	25000
17	ATMO	Annuelle	Mesures de l'air	0	1000	1000
18	ADER	Annuelle	Action: parlons-en encore	500	500	1000
19	SINNA'GYM	Annuelle	Saison sportive et animations	2000	2000	4000
20	ADECS	Aide financière	Village de Noël	1000	1000	2000
21	Comité Régional de cyclisme	Annuelle	Tour de Guyane	0	11000	11000
22	Les vétérans	Annuelle	Tournois	2000	1000	3000
TOTAL				130000	116500	246500

B. Part « projets de développement du territoire »

N°de projet	1/2019	2/2019	TOTAL
Intitulé	Ecoles connectées	Structuration stratégie de développement du territoire et mise en œuvre des projets	
Coût d'objectif (€)	155 000	200 000	355 000
Montant commune (€)	35000	50 000	85 000
Montant CNES (€)	20 000	150 000	170 000
Autres cofinancements (€)	100 000	0	100 000

A (130 000€) + B (170 000€) = 300 000€

ARTICLE 4 : D'AUTORISER le Maire à engager toutes formalités et signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente décision.

ADOPTE PAR 14 VOIX	CONTRE 00	ABSTENTION 00
M. Jean-Claude MADELEINE , Mme Annick ARON-LEVEILLE , M. René-Serge HORTH , M. Patrick COSSET , Mme Myriam MARIN , M. Jean-Claude HORTH , Mme Cathia ATTICA , M. Pierre HOWEN-SZE , Mme Claudine CAILLOT , M. Jean-Marie DECOLLAS , Mme Brigitte HORTH , Mme Maéva CHAMPESTING , M. Fabien CLET , Mme Odile ANTOINETTE ,		

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Sinnamary, le 01 avril 2019


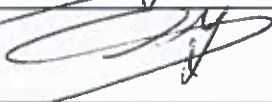

Le Maire

Jean-Claude MADELEINE



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dès sa publication le 01/04/2019 auprès des services de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
 97315-2019-0408-2019-0408
 637FIN-DE
 Date de réception préfecture :

ARON-LEVEILLE Annick 	René-Serge HORTH 
Patrick COSSET 	Myriam MARIN 
Jean-Claude HORTH 	Cathia THEODOSE-DORVIL-ATTICA 
Jean-Marie TORVIC	France CLET COURAT
Fidélia BOCAGE	Pierre HO-WEN-SZE 
Claudine CAILLOT 	Maéva CHAMPESTING 
Jean-Marie DECOLLAS 	Brigitte HORTH 
Ludovic LETARD	Odile ANTOINETTE 
Fabien CLET 	Marie-Noëlle ZULEMIE
Emilie CLET-VENTURA	Sylvio BOCAGE
Emeline JEREMIE	Andrey ANDRE

Accusé de réception en préfecture
973-219733128-20190408-2019-
637FIN-DE
Date de réception préfecture :